

**Service instructeur**

Service de l'Action Internationale,  
Transfrontalière et Européenne

N° CP-2010-13-10-4

**Service consulté**

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (HORS CONVENTION) DE  
L'INFOBEST VOGELGRUN/BREISACH**

Résumé : *Les comptes de l'Infobest Vogelgrun/Breisach au terme de la période de financement 2007-2009 sont excédentaires de 6 299,56 €. Un remboursement de 822,54 € sera par conséquent effectué au profit du Département, proportionnellement à sa contribution à l'instance. Il vous est proposé de bien vouloir approuver le versement d'une subvention exceptionnelle équivalente à la Communauté de Communes du Pays de Brisach, maître d'ouvrage de l'instance, pour la réalisation de brochures et l'édition de supports de communication, pour la période 2010-2013.*

Le Département est partenaire de l'Infobest Vogelgrun/Breisach, instance d'information et de conseil en matière de coopération transfrontalière pour les citoyens.

Les comptes de l'instance au terme de la période de conventionnement 2007-2009 sont excédentaires de 6 299,56 €.

Conformément à la convention de financement de l'Infobest, « dans le cas où la totalité de la somme versée par les partenaires n'aurait pas été utilisée au terme de la période globale d'exécution (...), l'excédent leur sera reversé proportionnellement à l'apport de chacun ».

Le montant de la part de l'excédent dû au Département s'élève à 822,54 €. Un titre de recettes pour le remboursement de cette somme sera transmis à la Communauté de Communes du Pays de Brisach, maître d'ouvrage de l'instance. Cette recette sera imputée sur le programme F712, chapitre 75, fonction 041, nature 7588 du budget départemental.

Les partenaires allemands ont accordé leur part de l'excédent à l'Infobest pour la nouvelle période de conventionnement 2010-2013. La Communauté de Communes du Pays de Brisach a sollicité une action similaire de la part des partenaires français dont le Département à hauteur de 822,54 €. Ceci permettrait notamment à l'Infobest de continuer à élaborer des projets (réalisation de brochures sur des thèmes comme l'assurance chômage, les prestations familiales, édition de supports de communication...) alors que le financement 2010-2013 ne le permet pas.

Pour mémoire, le montant total de la convention 2010-2013 s'élève à 707 800 € dont 99 600 € du Département (délibération de la Commission Permanente du 5 février 2010).

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir approuver le versement d'une subvention exceptionnelle hors convention de 822,54 € à l'Infobest pour la réalisation de brochures et l'édition de supports de communication, pour la période 2010-2013.

La dépense sera imputée sur le programme F712, chapitre 65, fonction 048, nature 6562.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER